



PREFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement*

*Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance  
Département Appui à l'Autorité Environnementale*

Nos réf. : 2015-1199  
Vos réf. :

Affaire suivie par : Thierry NAIZOT  
Tél. 02 36 17 46 31 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le

**21 OCT. 2015**

**Le directeur régional**

à

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire  
15, rue Bernard Palissy  
37925 TOURS Cedex 9 E

**Objet :** Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement

**Dossier :** Déclaration d'utilité publique et approbation du projet de construction d'un poste électrique sur la commune de Fondettes (37)

**Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le :** 18 août 2015

**Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale :** 18 octobre 2015

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est à mettre en ligne sur le site Internet de la préfecture ; elle est également mise en ligne sur le site de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

  
Christophe CHASSANDE

Copie à : DEAC  
DDT 37  
UT37

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2  
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01

